



Canadian Space Agency
Agence spatiale
canadienne



**SUIVI DES
PLANS D'ACTION DE LA GESTION
AUDIT INTERNE**

**Rapport annuel
au 31 mars 2014**

Direction, vérification et évaluation

Mai 2014

Canada

Table des matières

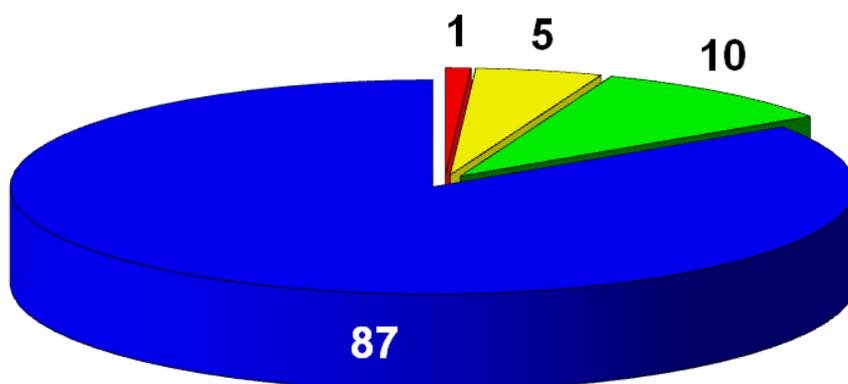
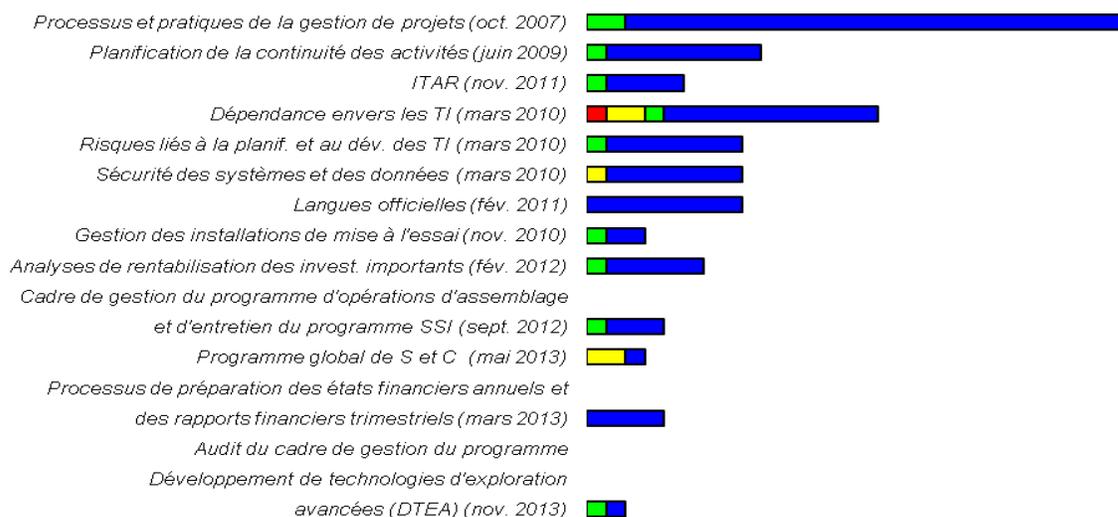
SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE	3
PROCESSUS ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DE PROJETS.....	4
PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS	5
DÉPENDANCE ENVERS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	6
RISQUES LIÉS À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....	7
SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES DONNÉES	8
LANGUES OFFICIELLES	9
GESTION DES INSTALLATIONS D'ESSAI.....	10
ANALYSES DE RENTABILISATION DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS	11
CADRE DE GESTION DU PROGRAMME D'OPÉRATIONS D'ASSEMBLAGE ET D'ENTRETIEN DE LA STATION SPATIALE INTERNATIONALE (1.2.1.1).....	12
PROGRAMME GLOBAL DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE À L'APPUI DE LA RECHERCHE, DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ÉDUCATION EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES SPATIALES	13
PROCESSUS DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE	14
CADRE DE GESTION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES D'EXPLORATION AVANCÉE (DTEA) (1.2.2.3).....	15



SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE

Ce rapport de suivi de la mise en œuvre des plans d'action de la gestion met fin au processus d'audit interne en faisant état des mesures prises par les diverses entités responsables à la suite de nos constatations et de nos recommandations. Dans le cadre du processus de suivi en vigueur, les plans d'action de la gestion sont revus annuellement pour en évaluer le degré de mise en œuvre et en faire rapport au Comité d'audit (CA), et ce, jusqu'à ce qu'ils aient été entièrement mis en œuvre.

Ce rapport annuel présente, en date du 31 mars 2014, les résultats du suivi se rapportant à 13 projets d'audit dont les rapports et les plans d'action de la gestion ont été présentés et approuvés antérieurement par le CA. Les représentations graphiques suivantes donnent un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des éléments des plans d'action de la gestion.



■ à faire

■ en cours ≤ 50 %

■ en cours > 50 %

■ terminé

Les pages suivantes décrivent de façon détaillée l'état d'avancement des plans d'action de chacun des projets d'audit.

Projet d'audit : 06/07 01-03

PROCESSUS ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DE PROJETS

Objectif du projet d'audit

L'objectif de ce projet d'audit consistait à évaluer dans quelle mesure les processus et pratiques de gestion de projets (phases 0 à E inclusivement) de l'ASC lui permettaient de prendre des décisions éclairées dans le choix des projets/initiatives à financer, d'en effectuer un suivi approprié, de réaliser les initiatives approuvées selon des principes d'efficacité, d'efficience et d'économie, d'atteindre les résultats prévus tels qu'ils sont établis dans les principaux documents de planification, de se conformer aux politiques, règlements et lignes directrices pertinentes émis par l'ASC et par les agences centrales, et de rendre compte de l'utilisation des ressources.

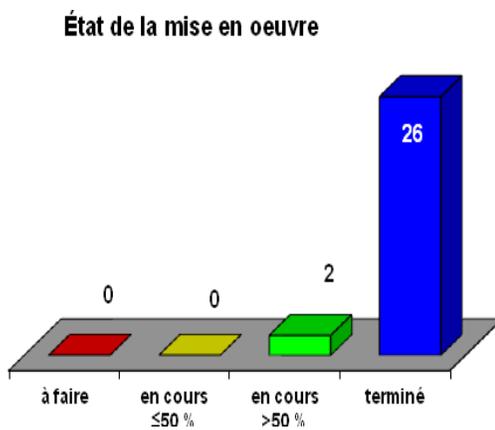
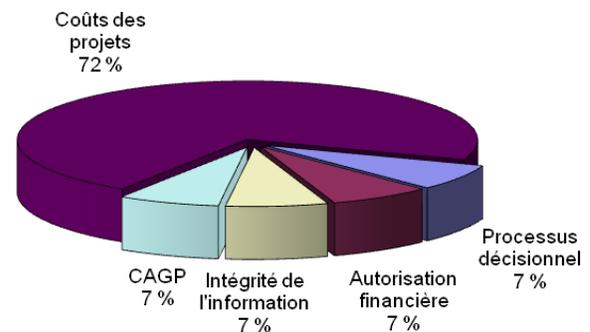
Nature des recommandations

Nous rapportons en octobre 2007 que l'ASC avait développé de bons cadres de gestion de projets et de risques, mais ne les utilisait pas à bon escient dans la gestion quotidienne. Nous avons aussi observé que les problèmes de rendement coûts/bénéfices, les délais par rapport au calendrier établi et la progression des coûts étaient des caractéristiques inhérentes aux projets menés par l'Agence. Nos constatations

avaient porté sur le processus décisionnel, l'obtention des autorisations financières, l'intégrité de l'information, le Cadre d'approbation de gestion de projet (CAGP), la planification des projets, le changement dans l'étendue des projets, les estimations de coûts, la maturité de la technologie, le suivi des projets, la gestion du risque et l'évaluation de la performance.

État de la mise en œuvre

Les éléments suivants ont été mis de l'avant depuis octobre 2007 : formation d'un groupe de travail et production d'un plan des travaux jugés prioritaires; mise en œuvre d'une directive pour la



production d'analyses de rentabilisation; développement d'une nouvelle structure de gouvernance; élaboration d'éléments à considérer pour la sélection des investissements; mise à jour du profil de risques organisationnels; et enfin, élaboration de procédures pour la gestion intégrée du risque.

Au cours du présent exercice, un poste de directeur général, Programmes et planification intégrée a été créé, un nouveau Cadre de gestion de projet a été élaboré et approuvé et une mise à jour du plan d'investissement a été effectuée. L'approbation du plan

d'investissement de l'ASC et la refonte de sa structure de gouvernance seront finalisées d'ici décembre 2014.



Projet d'audit : 08/09 01-02**PLANIFICATION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS**Objectif du projet d'audit

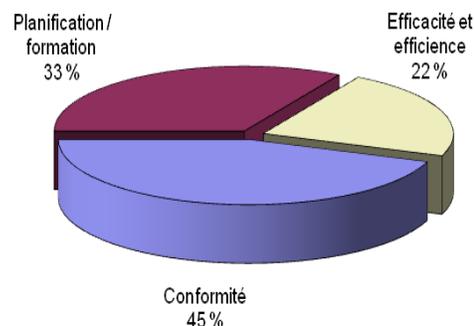
L'audit a consisté à évaluer la conformité du Programme de planification de la continuité des activités (PPCA) visant à assurer les opérations essentielles en cas de désastre à l'ASC.

Nature des recommandations

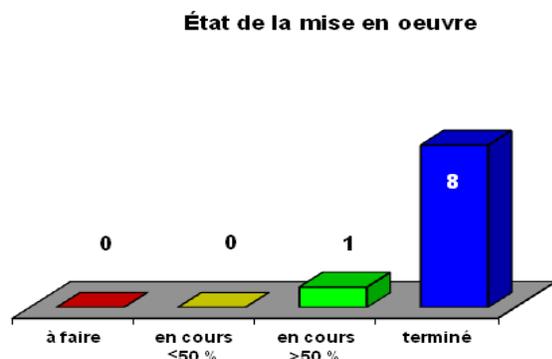
En janvier 2009, nous avons rapporté qu'en général, la gestion a mis en place un cadre de gouvernance et des plans conformément à la politique et à la norme du SCT.

Toutefois, plusieurs recommandations ont été formulées afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la planification de la continuité des activités lors d'un désastre à l'Agence.

Nous avons recommandé, entre autres, de finaliser la politique ministérielle, de s'assurer que la désignation des substituts de la cellule de coordination ministérielle a été faite, d'organiser des séances de formation et de s'assurer que les plans de continuité des activités relatifs aux services essentiels sont finalisés.

État de la mise en œuvre

Malgré la complexité de la planification de la continuité des activités pour l'ensemble de l'ASC, la gestion a toutefois progressivement donné suite à huit des neuf recommandations formulées dans le rapport d'audit. Notamment, une politique ministérielle sur le PPCA a été finalisée, des substituts de la cellule de coordination ministérielle ont été désignés, des séances de formation ont été effectuées et les plans de continuité des activités (PCA) ont été développés par chaque direction générale. Les PCA ont été approuvés par le Comité exécutif (CE) de l'ASC le 2 juillet 2013.



La gestion compte terminer le dernier élément du plan d'action au cours de la prochaine année. Il s'agit de développer un cycle d'entretien qui comprend la mise à jour et la validation régulières de tous les PCA.

Projet d'audit : 09/10 01-03**DÉPENDANCE ENVERS LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**Objectif du projet d'audit

L'audit avait pour objet d'évaluer le caractère satisfaisant et l'efficacité des mécanismes de contrôle en place sur les processus et procédures qui visent à réduire le risque de dépendance envers les technologies de l'information (TI) au sein du secteur de Gestion de l'information et Technologie de l'information (GI-TI) de l'ASC.

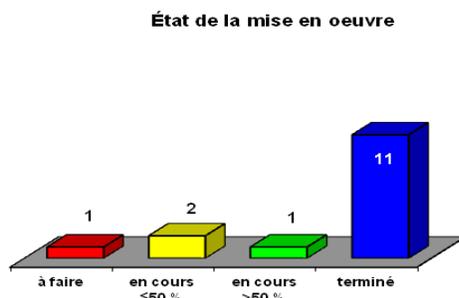
Nature des recommandations

En mars 2010, nous avons noté un certain nombre de bonnes pratiques en matière de dépendance envers les TI au sein du secteur de la GI-TI. Nous avons également remarqué que l'ASC accordait une grande importance au processus de planification stratégique de la GI-TI.

Toutefois, certaines recommandations ont été formulées afin d'aider à réduire le risque de dépendance envers les TI. Ces recommandations touchaient la sauvegarde des données et leur restauration, les ressources humaines, les logiciels et l'architecture des TI.

État de la mise en œuvre

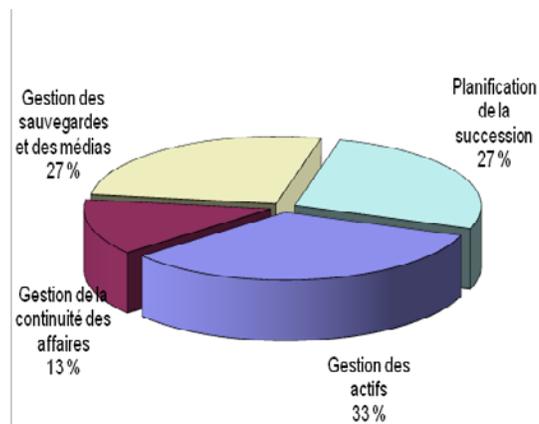
Les recommandations suivantes ont été mises en œuvre au cours des années précédentes :



- le suivi des licences;
- les accès aux systèmes de sauvegarde;
- les copies de sauvegarde;
- la documentation des erreurs de sauvegarde;
- la formation des employés;
- la relève pour les tâches d'administration du réseau et de support et la désuétude de certaines applications;
- la migration de certains environnements technologiques vers des plateformes supportées et communes.

Pour ce qui est de l'embauche d'un architecte de système, à cause de restrictions budgétaires, ce projet a été mis de côté et la gestion a plutôt opté pour la mise en place du « Comité Architecture, Projets et Normes » qui traite de questions en lien avec l'architecture des systèmes. D'autre part, pour ce qui est des postes qui étaient vacants au moment de l'audit, au fil des ans, des actions ont été mises en œuvre afin de doter certains postes et, dans d'autres cas, la dotation n'était plus requise en raison de changements de plans ou de priorités.

En ce qui concerne la mise en œuvre des actions ayant trait à la finalisation du plan de remplacement des ressources critiques et à la dotation d'un poste de gestion du stockage, la gestion a mentionné qu'elles ne sont plus pertinentes pour la GI-TI de l'ASC depuis la création et la restructuration du portefeuille des sciences de Services partagés Canada (SPC). Les quatre derniers éléments en suspens sont de la responsabilité de SPC. Certains échéanciers ont été repoussés. Le report le plus important est celui concernant la finalisation de la documentation du plan de relève informatique de l'ASC. Cet échéancier est passé de mars 2014 à octobre 2015. Selon la gestion, SPC procède à la consolidation des centres de données, ce qui a un impact sur le plan de relève informatique de l'ASC.



Projet d'audit : 09/10 01-04

RISQUES LIÉS À LA PLANIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

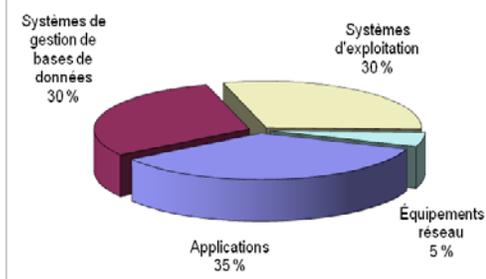
Objectif du projet d'audit

L'audit avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure les processus et procédures en place en matière de planification et de développement des technologies de l'information (TI) permettaient de s'assurer que les TI répondaient aux besoins des utilisateurs.

Nature des recommandations

En mars 2010, nous avons noté un certain nombre de bonnes pratiques en matière de planification et de développement des TI. Nous avons remarqué que l'Agence accordait une grande importance au processus de planification stratégique de Gestion de l'information et Technologie de l'information (GI-TI).

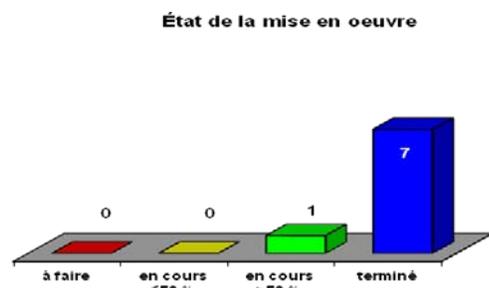
Toutefois, certaines recommandations ont été formulées afin d'aider à réduire les risques liés à la planification et au développement des TI. Ces recommandations touchaient la gestion des changements et la mise en œuvre de nouvelles versions.



État de la mise en œuvre

Au cours de l'année, la gestion a modifié sa procédure de gestion des changements afin d'y inclure une revue après la mise en œuvre pour les changements importants. Par contre, l'action concernant la documentation des cas où les changements sont autorisés à l'avance est toujours en cours de mise en œuvre. La gestion a donc mis en œuvre sept des huit recommandations formulées dans le rapport d'audit. Au cours des années précédentes, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Les approbations de mise en production ainsi que les plans de retour en arrière ont été documentés et conservés;
- Des dispositions ont été prises pour formaliser le nouveau processus de gestion des changements;
- La priorisation des projets par secteur concernant les initiatives à mettre de l'avant au cours de l'année subséquente a été adoptée;
- L'obtention d'une confirmation écrite de la part du propriétaire d'une application lors de changements aux systèmes est requise;
- En ce qui a trait à l'accès des développeurs aux environnements de production, la gestion a décidé de ne pas intervenir, car elle a jugé que le risque était minime et mentionnait que le processus en vigueur serait revu en cas de nécessité; et,
- La documentation des tests.



La gestion compte terminer le dernier élément du plan d'action encore en suspens d'ici mars 2015.

Projet d'audit : 09/10 01-05

SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ET DES DONNÉES

Objectif du projet d'audit

L'audit avait pour objet d'évaluer dans quelle mesure les processus et procédures en matière de sécurité des données et des systèmes sous la responsabilité de Gestion de l'information et Technologie de l'information (GI-TI) assuraient une protection adéquate des données et des systèmes de l'ASC.

Nature des recommandations

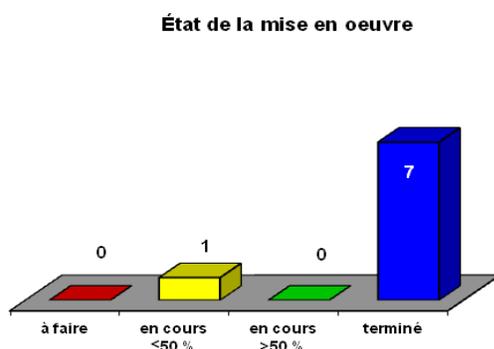
En mars 2010, nous avons noté un certain nombre de bonnes pratiques en matière de sécurité des données et des systèmes sous la responsabilité de la GI-TI.

Toutefois, certaines recommandations ont été formulées afin d'aider à réduire les risques liés à la sécurité des systèmes et des données. Ces recommandations touchaient la documentation des normes et des processus, les rustines, les journaux des systèmes, les privilèges et les accès aux applications, les bases de données et les laboratoires.

État de la mise en œuvre

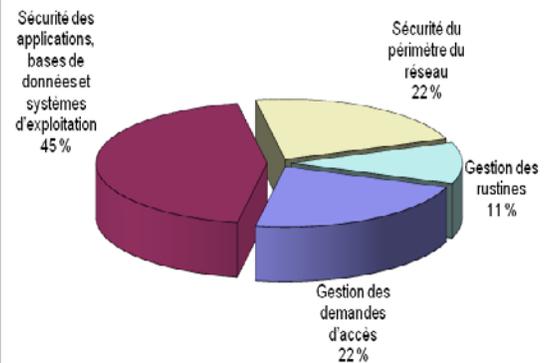
La gestion a mis en œuvre sept des huit recommandations formulées dans le rapport d'audit. En effet, au cours des dernières années, la gestion a procédé aux travaux suivants :

- Révision des listes de détenteurs de cartes d'accès au laboratoire informatique;
- Documentation d'une procédure de révision périodique de la liste de ces détenteurs;
- Documentation des normes de configuration en matière de technologies;
- Mise en place de contrats de maintenance afin d'appliquer les rustines manquantes;
- Mise en place d'un système de consultation des journaux Oracle situés sur différents serveurs à partir d'un point central;



- Mise en place des mesures relativement au passage à Windows Vista;
- Développement, lorsque possible, d'applications internes comportant un mot de passe initial temporaire;
- Sensibilisation des gestionnaires concernés quant à la nécessité d'informer la GI-TI de tous les mouvements de personnel et de leur incidence sur les droits d'accès.

La dernière action porte sur la documentation d'un processus d'accréditation et de certification. Afin que la gestion termine sa partie de l'action, Services partagés Canada (SPC) doit achever la sienne qui, de l'avis de la gestion, est bien avancée. L'échéancier prévu pour l'ensemble de cette action est mars 2015.



Projet d'audit : 09/10 01-06

LANGUES OFFICIELLES

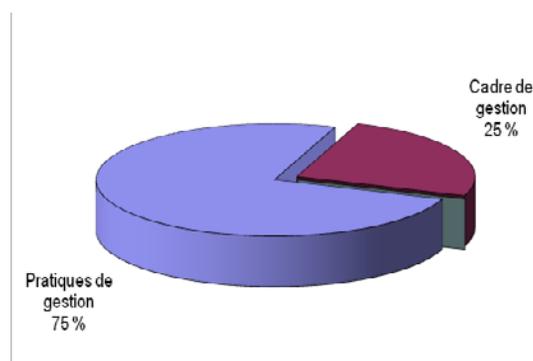
Objectif du projet d'audit

Dans un premier temps, l'audit visait à déterminer dans quelle mesure les pratiques de l'ASC en matière de langues officielles sont conformes à la *Loi sur les langues officielles* (LLO) et aux politiques et directives du Conseil du Trésor (CT) en matière de langues officielles et dans un deuxième temps, à évaluer le cadre de gestion du programme des langues officielles (PLO) de l'ASC.

Nature des recommandations

En février 2011, nous avons constaté que, de façon générale, l'ASC se conformait à la LLO et aux politiques et directives du CT en matière de langues officielles et que le cadre de gestion en place était adéquat. Toutefois, des recommandations ont été formulées afin d'accroître cette conformité et d'améliorer le cadre de gestion en place.

Les recommandations concernaient : l'offre active de service dans les deux langues officielles; les mécanismes de traitement des plaintes; les droits et obligations du personnel; les courriels; l'interface de Livelink et l'ordre de la présentation des noms des répertoires; la rédaction de documents, les réunions; la formation scientifique; la diffusion des plans d'action; et la satisfaction du personnel du LDF.



État de la mise en œuvre

Au cours de l'année, la gestion a terminé la mise en œuvre de la dernière action de son plan d'action. En effet, une interface bilingue de Livelink est maintenant fonctionnelle et les noms des répertoires de Livelink ont été renommés et réorganisés en conséquence. En plus d'avoir donné suite aux recommandations concernant les plaintes, les droits et obligations des employés et la communication du plan d'action, la gestion a mis en œuvre les actions suivantes au cours des exercices précédents :



- Les employés de l'Agence sont libres d'utiliser la langue officielle de leur choix lors de la rédaction de documents et lors des réunions : aucun enjeu important n'est ressorti de l'analyse exécutée par la gestion sur les résultats du sondage effectué auprès des fonctionnaires fédéraux en 2011;
- Usage des deux langues officielles au sein des unités de travail : la gestion a déterminé que les résultats du sondage effectué auprès des fonctionnaires fédéraux en 2011 étaient satisfaisants;
- Formation scientifique dans les deux langues officielles : une grille d'analyse a été élaborée; de la sensibilisation a été effectuée auprès des organisateurs; et une question concernant la satisfaction des apprenants a été ajoutée au questionnaire d'évaluation des activités d'apprentissage.

Projet d'audit : 09/10 01-07

GESTION DES INSTALLATIONS D'ESSAI

Objectif du projet d'audit

L'audit avait pour objet d'évaluer si les processus de planification et de gestion des installations d'essai permettaient de répondre de façon efficace et efficiente aux exigences des clients internes et externes de manière à rencontrer les objectifs et résultats attendus du programme (Laboratoire David Florida – LDF).

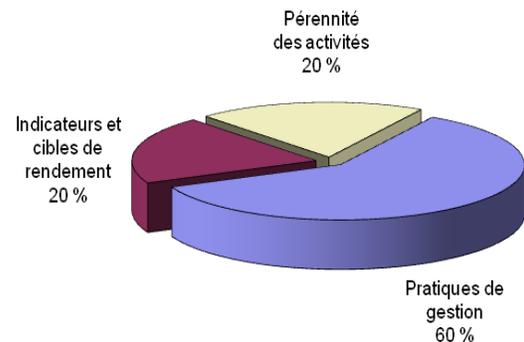
Nature des recommandations

En novembre 2010, nous avons constaté que le LDF avait en place des procédures de gestion de la qualité de ses services et qu'il possédait un plan de relève en matière de ressources humaines.

Les recommandations visaient à améliorer les indicateurs et cibles de rendement, la pérennité des activités et particulièrement des pratiques de gestion du LDF.

La gestion devait :

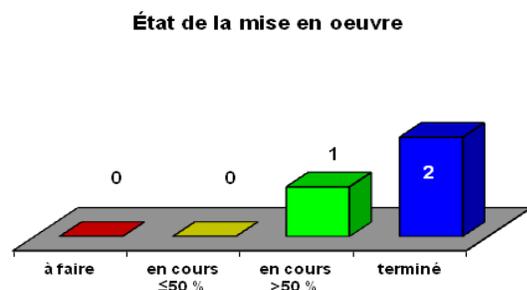
- officialiser et documenter le processus de planification entre le LDF et les utilisateurs internes des installations d'essai;
- documenter sa stratégie globale d'utilisation des installations et développer un plan de mise en œuvre s'y rattachant;
- revoir les indicateurs d'extrants et les indicateurs de résultats afin de s'assurer qu'ils sont pertinents et qu'ils mesurent adéquatement la performance du LDF.



État de la mise en œuvre

Les actions relatives à la documentation du processus de planification entre le LDF et les utilisateurs ainsi que la documentation de sa stratégie globale d'utilisation des installations et la préparation du plan de mise en œuvre s'y rattachant ont été mises en œuvre par la gestion.

La mise en œuvre de la recommandation concernant la revue des indicateurs d'extrants et des indicateurs de résultats est presque terminée. Au cours de l'exercice, la gestion a développé de nouvelles mesures de performance et a élaboré une ébauche de stratégie de mesure du rendement (SMR). Au 31 mars 2014, cette dernière avait été revue par la direction générale Programmes et planification intégrée (PPI) et en était au stade d'approbation auprès de la Direction vérification et évaluation (DVÉ). La SMR a depuis été approuvée par la DVÉ le 16 avril et par le DG responsable le 1er mai 2014. Ces derniers faits seront pris en compte lors du prochain cycle de suivi des plans d'action.



Projet d'audit : 10/11 01-01**ANALYSES DE RENTABILISATION DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS**Objectif du projet d'audit

L'audit visait à déterminer si, au cours de la période de transition du 1^{er} avril 2007 jusqu'au moment de l'audit, l'ASC produisait des analyses de rentabilisation avec la rigueur requise afin de se conformer aux exigences de la *Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis* du Conseil du Trésor (CT), qui deviendra obligatoire au 1^{er} avril 2012.

Nature des recommandations

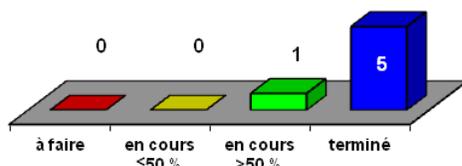
En février 2012, notre audit nous a permis de constater que l'ASC était sur la bonne voie puisqu'elle s'était conformée à plusieurs exigences de la *Politique de planification des investissements – Actifs et services acquis* du CT, qui deviendrait obligatoire le 1^{er} avril 2012.

Toutefois, certaines recommandations ont été formulées afin d'accroître cette conformité et d'améliorer les pratiques de gestion en place.

État de la mise en œuvre

Au cours des deux dernières années, la gestion a mis en œuvre plusieurs actions afin de répondre à cinq des six recommandations formulées dans le rapport d'audit. En effet, la gestion a :

- informé et sensibilisé les gestionnaires concernés relativement à l'entrée en vigueur le 1^{er} avril 2012 de la directive et des exigences pour les analyses de rentabilisation au sein de l'Agence;
- mis en place des directives, procédures et outils relativement aux analyses de rentabilisation, lesquels précisaient entre autres :
 - d'indiquer la source des documents utilisés pour estimer les coûts;
 - d'indiquer les avantages escomptés d'un investissement proposé de manière équilibrée entre le quantitatif et le qualitatif;
 - d'inclure dans les analyses de rentabilisation les éléments stratégiques pertinents;
 - l'importance de regrouper dans un document distinct toute l'information tenant lieu d'analyse de rentabilisation en utilisant le gabarit conçu à cette fin.

État de la mise en œuvre

Dernièrement, la direction des Finances a terminé la rédaction du *Guide d'établissement des coûts (GÉC)* de l'ASC. Des consultations à propos du guide auront lieu au début de l'année 2014-2015. La dernière recommandation sera considérée comme terminée à 100 % lorsque le GÉC sera approuvé et utilisé.

Projet d'audit : 11/12 01-02**CADRE DE GESTION DU PROGRAMME D'OPÉRATIONS D'ASSEMBLAGE ET D'ENTRETIEN DE LA STATION SPATIALE INTERNATIONALE (1.2.1.1)**Objectif du projet d'audit

L'audit visait à déterminer si le cadre de gestion en place permet au programme d'atteindre ses objectifs et de se conformer aux politiques, règlements et lignes directrices pertinentes émises par l'Agence spatiale canadienne (ASC) et par les agences centrales.

Nature des recommandations

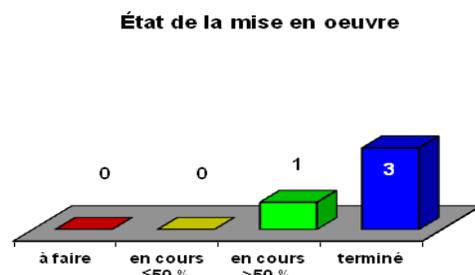
En septembre 2012, notre audit a démontré que le programme d'opérations d'assemblage et d'entretien de la Station spatiale internationale (SSI) a mis en place de bonnes pratiques de gestion concernant la planification des opérations, des processus de planification des ressources financières adéquats et des processus de gestion ainsi que des contrôles efficaces au niveau de la gestion des opérations.

Toutefois, nous avons relevé certaines occasions d'amélioration concernant la documentation de l'information reliée à l'ensemble des coûts exceptionnels anticipés associés à la prolongation de la participation du Canada aux activités de la SSI jusqu'en 2020 ainsi qu'à la documentation du processus d'analyse des risques. De plus, nous avons recommandé que des précisions soient apportées à l'indicateur utilisé dans le Cadre de mesure du rendement (CMR) et que l'élaboration de la stratégie de mesure du rendement (SMR) du programme soit terminée et mise en œuvre.

État de la mise en œuvre

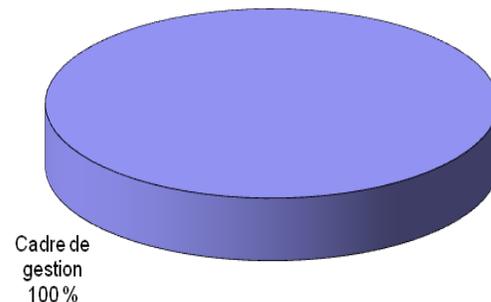
La gestion a donné suite à trois des quatre recommandations formulées dans le rapport d'audit. Les actions suivantes ont été mises en œuvre afin de répondre à ces recommandations :

- Élaboration et mise en place d'un document de planification qui présente l'ensemble des coûts potentiels anticipés pour la prolongation de la participation du Canada aux activités de la SSI jusqu'en 2020. De plus, ce document de planification évalue les probabilités de matérialisation des risques et le niveau de gravité des conséquences potentielles.



- Précision de l'indicateur utilisé dans le CMR.

Au 31 mars 2014, l'élaboration de la SMR était terminée et celle-ci était au stade de consultation auprès de la direction générale PPI et auprès de la DVÉ. Les commentaires devraient être fournis en mai 2014. La mise en œuvre de cette action devrait être terminée à 100 % au cours des prochains mois.



Projet d'audit : 12/13 01-01

PROGRAMME GLOBAL DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE À L'APPUI DE LA RECHERCHE, DE LA SENSIBILISATION ET DE L'ÉDUCATION EN SCIENCES ET TECHNOLOGIES SPATIALES

Objectif du projet d'audit

L'audit visait à déterminer si un cadre de gestion était en place pour s'assurer que le Programme global de subventions et contributions (S et C) à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies de l'ASC était géré en conformité avec les lois et politiques pertinentes ainsi qu'avec les modalités approuvées du programme et que celui-ci a fait l'objet d'une reddition de compte.

Nature des recommandations

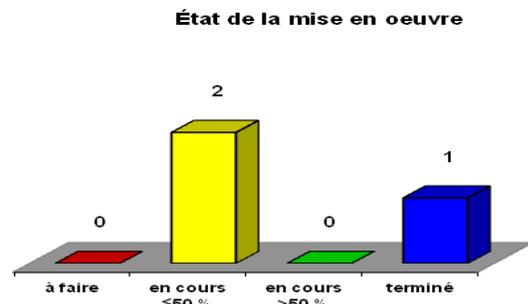
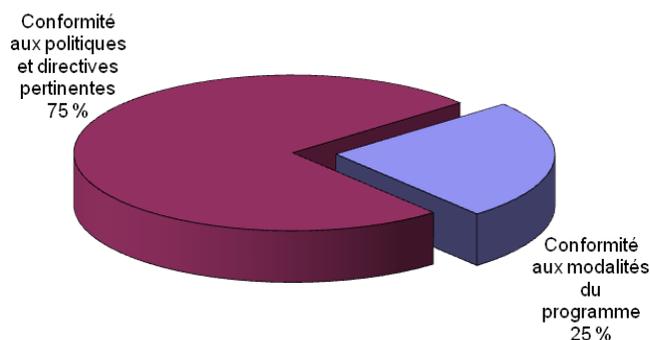
En mai 2013, notre audit a démontré que le Centre d'expertise pour la gestion du Programme global de S et C de l'ASC avait mis en place un cadre de contrôle et adopté de bonnes pratiques en ce qui a trait à la gestion des ententes.

Par contre, nous avons relevé des manquements au niveau de la documentation et de l'application des contrôles pour certains dossiers de subventions et contributions et avec l'inclusion dans les ententes de financement de toutes les clauses pertinentes et de toute l'information requise, conformément à la directive sur les paiements de transfert. De plus, nous recommandons que l'élaboration de la directive interne concernant la vérification des bénéficiaires soit menée à terme et qu'un plan d'audit soit élaboré et mis en œuvre.

État de la mise en œuvre

Un processus pour la rédaction et l'approbation des ententes de financement avait déjà été mis en place par la gestion avant la fin du projet d'audit. La promotion de ce nouveau processus auprès des directions générales a par la suite été effectuée par le Centre d'expertise en matière de S et C. De plus, toutes les ébauches d'ententes de financement supérieures à 25 000 \$ ont été examinées par le Centre d'expertise afin de s'assurer qu'elles sont complètes et conformes aux politiques et directives applicables. Une des trois actions est donc terminée.

Les deux actions en suspens ont trait à la documentation et à l'application des contrôles de gestion des dossiers et à la directive interne sur l'audit des bénéficiaires. La direction a l'intention d'accomplir ces actions d'ici décembre 2014.



Projet d'audit : 12/13 01-03**PROCESSUS DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS ET DES RAPPORTS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'AGENCE SPATIALE CANADIENNE**Objectif du projet d'audit

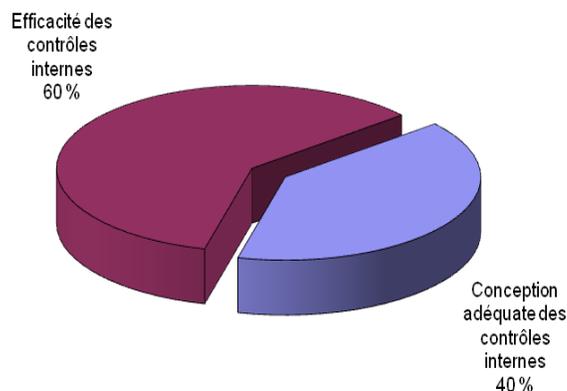
L'audit visait à déterminer si la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles internes du processus de préparation des états financiers annuels et des rapports financiers trimestriels étaient adéquates.

Nature des recommandations

En mars 2013, notre audit a démontré que, de façon générale, les pratiques de contrôle interne de l'ASC étaient conformes avec ce que l'on retrouve sur le marché.

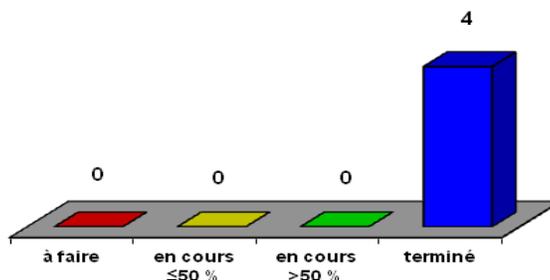
Toutefois, nous avons formulé quatre recommandations :

- Sensibiliser et former les employés concernés sur la *Politique de contrôle interne*;
- Valider la liste des écritures revues;
- Jumeler de façon systématique les documents justificatifs aux écritures de journal;
- Parapher les pièces justificatives lors de la revue d'écritures effectuée dans le cadre du contrôle de la qualité.

État de la mise en œuvre

La gestion a donné suite aux quatre recommandations formulées dans le rapport d'audit. Les actions suivantes ont été mises en œuvre afin de répondre à ces recommandations :

- Rappel aux employés concernés qu'il est important : 1) de joindre et de fournir toutes les pièces justificatives à l'assurance-qualité aux fins de conservation, 2) que les signatures apparaissent sur la pièce de journal et 3) qu'une description complète soit incluse.
- Validation de la liste des écritures revues à l'aide d'une autre source.
- Ajout d'une preuve écrite indiquant que le contrôle a été effectué.

État de la mise en oeuvre

Projet d'audit : 12/13 01-06

CADRE DE GESTION DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES D'EXPLORATION AVANCÉE (DTEA) (1.2.2.3)

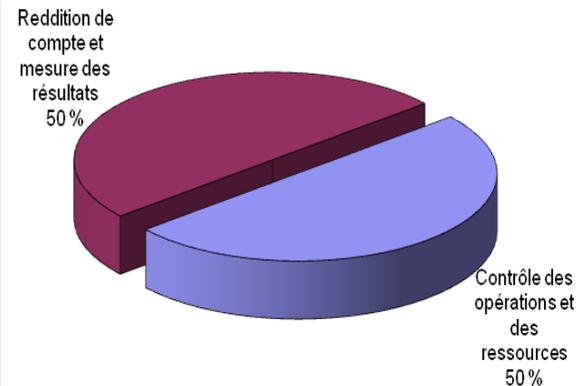
Objectif du projet d'audit

L'audit visait à déterminer si le cadre de gestion en place permettait au programme d'atteindre ses objectifs et de se conformer aux politiques, règlements et lignes directrices pertinents émis par l'Agence spatiale canadienne (ASC) et les agences centrales.

Nature des recommandations

En novembre 2013, notre audit a démontré que le programme de développement de technologie d'exploration avancée a adopté de bonnes pratiques concernant la planification des opérations et le contrôle des ressources utilisées. Les autres points forts étaient les suivants :

- les critères d'admissibilité quant au choix des entrepreneurs pour la réalisation des contrats liés au Plan d'action économique (PAE) ont été appliqués adéquatement et les processus de sélection étaient bien documentés;
- le programme a permis de reconnaître et de gérer les risques pouvant entraver l'atteinte des résultats attendus;
- les transactions financières ont été comptabilisées conformément aux lois, règlements et lignes directrices en vigueur;
- toutes les activités du programme ont fait l'objet d'une reddition de compte.

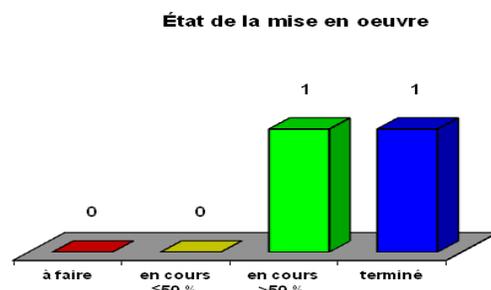


Cependant, nous avons relevé certaines lacunes qui nous ont amenés à formuler les deux recommandations suivantes :

- Revoir la procédure relative au suivi et à l'approbation des dépenses pour les paiements interministériels;
- Ajuster la stratégie de mesure du rendement (SMR) en fonction des activités futures et la mettre en œuvre.

État de la mise en œuvre

La gestion a donné suite à une des deux recommandations formulées dans le rapport d'audit. En effet, la direction des Finances a mis en place une procédure mensuelle centralisée relativement au suivi et à l'approbation des paiements interministériels.



Au 31 mars 2014, l'élaboration de la SMR était terminée et était au stade de la consultation auprès de la direction générale PPI et auprès de la DVÉ. Les commentaires devraient être fournis en mai 2014. La mise en œuvre de cette action devrait être terminée à 100 % au cours des prochains mois.